

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2025

NATIONALISATION D'ARCELORMITTAL FRANCE - (N° 2123)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

N° 305

AMENDEMENTprésenté par
M. Verny

ARTICLE 1ER BIS

Substituer aux mots :

« concourant à la production et à la »

les mots :

« de production et de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à modifier la définition des activités revêtant un intérêt particulier pour la souveraineté industrielle de la France.